

Lundi 4 décembre 2006



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (écoles professionnelles régionales)/The Public Schools Amendment Act (Regional Vocational Schools)*

M. GERRARD

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*

M^{me} STEFANSON

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

PÉTITIONS

M. LAMOUREUX

M^{me} ROWAT

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N^o 29) — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*
(amendement [1] — M. GERRARD)

M. le *ministre* LATHLIN

(N^o 33) — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act*
(amendé — comité)
(amendement [1] — M. GERRARD)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N^o 41) — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act*
(amendé — comité)
(amendement [13] — M. GERRARD)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Sur la motion de M. le *ministre* SELINGER

(N^o 34) — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*
(amendé — comité)
(M. LAMOUREUX)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LATHLIN

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 3) — *Loi sur la stratégie * Enfants en santé Manitoba +/The Healthy Child Manitoba Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le ministre RONDEAU

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*
(M. GOERTZEN) (reporté)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N^o 8) — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*
(M. DYCK)

Motion de M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N^o 10) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le ministre ROBINSON

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*
(M. LAMOUREUX) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SELINGER

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. le ministre CHOMIAK

(N^o 39) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI PROCHAIN

PROPOSITION

M. HAWRANIK — Exactitude du budget

3. Attendu :

que le budget est présenté, débattu et adopté à l'Assemblée législative chaque année et que, dans le cadre du processus d'adoption du budget, les dépenses proposées par le gouvernement sont analysées minutieusement;

que, si le budget ne reflète pas avec exactitude la totalité des dépenses du gouvernement et des coûts des services gouvernementaux, le débat et l'adoption du budget ne servent pas à grand-chose;

que toutes les dépenses du gouvernement et les services qu'il fournit doivent faire l'objet d'un débat et d'un examen suffisants à l'Assemblée législative;

qu'avec le budget de l'exercice se terminant le 31 mars 2006, le gouvernement provincial a dépassé les dépenses prévues dans ses six derniers budgets d'un total de 834 millions de dollars;

que les 834 millions de dollars supplémentaires dépensés par le gouvernement n'ont pas fait l'objet d'un débat ni d'un examen approfondi à l'Assemblée législative,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à présenter aux Manitobaines et aux Manitobains un budget indiquant avec exactitude les dépenses qu'il prévoit engager et les coûts totaux des services qu'il fournira et à limiter ses dépenses au maximum établi dans le budget adopté, sauf dans des cas exceptionnels ou des situations d'urgence.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité du développement social et économique se réunira le lundi 4 décembre 2006, à 10 heures et, s'il y a lieu, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il a été saisi.